



FORMATION

PRE REQUIS POUR ACCEDER AU DEJEPS Mention TIR sportif : **Indiquez en cochant les cases les différents pré - requis obtenus**

- être titulaire de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1),
- justifier d'une expérience d'encadrement en responsabilité en tir sportif, pendant au moins une saison sportive ou 200 heures dans les cinq dernières années,
- justifier d'une participation à quatre compétitions en tir sportif couvrant au moins deux saisons sportives au cours des cinq dernières années,
- être titulaire du carnet de tir,

- présenter une attestation de test technique (démonstration de gestes techniques).

INFORMATIONS SUR VOTRE NIVEAU DE PRATIQUE :

Nombre d'années de tir :

Niveau de pratique en compétition : Départemental Régional National

Record dans discipline optionnelle :
(réalisé en match officiel sec ou gestion sportive)

INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL POUVANT VOUS ACCUEILLIR : (Dans le cadre de la formation en alternance)

Vous avez un contact avec une structure d'accueil,
Nom : Ligue :
Tel : Courriel :

- Cette structure emploie un encadrement sportif professionnel OUI - NON
- Cette structure utilise un encadrement sportif bénévole (rayer mentions)
 Animateur Initiateur Entraîneur
- La Ligue d'appartenance de la structure dispose d'un encadrement professionnel :
 CTR ATR Aucun cadre technique (rayer mentions)

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT

NOTA : Cette fiche n'est en aucun cas la fiche d'inscription à la formation DEJEPS mention Tir sportif organisée par le Creps d'Aquitaine.